



DÉCLARATION 2026

Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (CVO)

Arrêté du 17.12.2025. Publication au Journal Officiel le 23.12.2025. Art. L 632-3 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Renseignements : 03 66 88 39 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h

ENTREPRISES

DATE LIMITE
30/04/2026

BOR 261 EN

FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - SIRET : 490 149 135 00033

CONNECTEZ-VOUS SUR [CVO.FRANCEBOISFORET.FR](https://cvo.franceboisforet.fr)

1



DÉCLAREZ

A l'aide de votre n° de contributeur FBF
(Voir ci-dessous)

En cas d'absence de ventes ou de chiffre d'affaires réalisé
durant l'année écoulée, une déclaration à néant est obligatoire.

2



RÉGLEZ

par prélèvement SEPA

100 % sécurisé



Votre identification contributeur

Votre N° de contributeur FBF

Notre réf.

SIRET

Code NAF

Coordonnées à vérifier et corriger lisiblement
pour recevoir votre attestation de paiement par e-mail

Vos coordonnées postales

Tél.

e-mail

DÉCLARATION CVO 2026 (voir la Notice explicative)

Chiffre d'affaires global de votre entreprise HT (toutes activités confondues) : €

Indiquez le montant du chiffre d'affaires ou des achats réalisés au cours de l'année civile précédente (voir Notice pages 6, 7, 8) dans chacune des activités ci-dessous.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2025 (arrondir à l'euro inférieur)

Indiquer l'essence principale travaillée - voir références au verso par ex : 103 - Hêtre, etc.

Réf. essence

	Activité exercée	A CA HT du 01.01.2025 au 31.12.2025	x	B Taux de CVO	=	A x B = C Montant CVO à verser
1	Activité de sciage, tranchage (Notice page 6 - n° 3 et page 7 - n° 5)	€	x	0,15%	=	€
2	Activité de séchage, traitement, imprégnation, modification thermique du bois (Notice page 6 - n° 4)	€	x	0,10%	=	€
3	Activité de rabotage, usinage, collage du bois (dont parquets) (Notice page 6 - n° 3)	€	x	0,10%	=	€
4	Professionnels de l'emballage en bois et merrains (sur la base des achats de bois) (Notice page 7 - n° 8)	€	x	0,10%	=	€
5	Professionnels de l'exploitation forestière et de la revente de bois ronds (Notice page 6 - n° 2)	€	x	0,15%	=	€
6	Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs (Notice page 8 - n° 10)	€	x	0,03%	=	€
7	Professionnels grainiers et pépiniéristes (Notice page 6 - n° 1)	€	x	0,07%	=	€
8	Professionnels de la fourniture de bois destinés à l'énergie ou l'industrie (Notice page 7 - n° 7)	€	x	0,15%	=	€
9	Fabricants de granulés, pellets, agglomérés (Notice page 7 - n° 7)	€	x	0,10%	=	€
10	Producteurs de farines de bois (Notice page 7 - n° 7)	€	x	0,09%	=	€
11	Professionnels de la fabrication d'objets divers en bois (Notice page 7 - n° 6)	€	x	0,09%	=	€
	Activité Pin maritime					
12	Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs (Notice page 8 - n° 10)	€	x	0,03%	=	€
13	Professionnels grainiers et pépiniéristes (Notice page 6 - n° 1)	€	x	0,07%	=	€

TOTAL CVO À RÉGLER

€

Je règle ma CVO : ☐ par virement ☐ par chèque



IMPORTANT : CVO collectées
pour le compte des propriétaires forestiers

- Collecte CVO pour le compte des propriétaires forestiers
Si vous avez cessé votre activité définitivement, cochez cette case et indiquez la date de cessation
Dans le cas où votre entreprise n'est pas assujettie, vous devez joindre une attestation de votre expert-comptable.

Table with 4 columns: Réf., FEUILLUS, Réf., RÉSINEUX. It lists various tree species and their corresponding codes for collection.

Si vous avez cessé votre activité définitivement, cochez cette case et indiquez la date de cessation (joindre un extrait Kbis obligatoirement).

Modalités de règlement (cochez l'une des cases suivant votre mode de règlement)

Règlement par prélèvement
Possible uniquement en procédant au préalable à votre télédéclaration sur cvo.franceboisforet.fr
Possibilité de payer en 6 fois sans frais pour les CVO supérieures ou égales à 500 €.

Règlement par virement
Date, Montant
Mention OBLIGATOIRE pour la référence de votre règlement : indiquer le nom de votre entreprise ainsi que votre numéro de contributeur FBF.
Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Île-de-France
IBAN (International Bank Account Number)
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882
Titulaire du compte : France Bois Forêt ENTREPRISES - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

Règlement par chèque
Date, Montant
N° de chèque
libellé à l'ordre de France Bois Forêt ENTREPRISES

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO, sans délai de prescription en l'absence de déclaration.

Form fields for Nom, Prénom, and Qualité.

Signature et cachet de l'entreprise obligatoires
Date :

